

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1 bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 et le confinement qui interdit la présence du public aux réunions des assemblées délibérantes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé (23 pour et 6 abstentions) la tenue de la séance à huis clos.

**DATE DE CONVOCATION** : 03 décembre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 18 – REPRÉSENTÉS : 11

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme DUBOURG Yolande, MM. LAFOND Frédéric et RICARD Jean-François, Mmes FAURY Marion et FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle et MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick.

**EXCUSÉS** : M. POINTEAU Jean-Luc (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme TESSIER Martine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUILLAUMEUX Maryse (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LAFOND Frédéric*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre*) et Mme VAIRÉ Sandrine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : MM. FLIPPOT Jacky et PINEAU Olivier.

<b><u>OBJET</u></b> :	<b><i>Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées hors commune accueillant des enfants blinois –2020-2021</i></b>
-----------------------	---

N° 2020 / 12 / 10

*Vu le Code de l'éducation et plus particulièrement son article L442-5-1 ;  
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Éducation - Enfance –  
Jeunesse – Formation du 18 novembre 2020 ;  
Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur  
convocation ;*

*Le Conseil municipal :*

*- APPROUVE la participation de la Ville de Blain selon les conditions de  
l'article L 442-5-1 du Code de l'Éducation :*

- pour les enfants des écoles élémentaires des écoles privées sous contrat  
d'association ;*

*.../...*

- lorsque la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation d'un élève dans son école publique ou lorsque la fréquentation par celui-ci d'une école située sur le territoire d'une autre commune que celle où il réside trouve son origine dans des contraintes liées :
  - 1° aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ;
  - 2° à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune;
  - 3° à des raisons médicales ;
- le montant de la participation est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la Commune d'accueil, sans que ce montant ne puisse dépasser le coût de fonctionnement dans la Commune de résidence (Blain) soit :

<i>Coût moyen par élève</i>	
<i>Maternelle</i>	<i>Elémentaire</i>
<i>2 159,08 €</i>	<i>538,06 €</i>

- et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 14 décembre 2020,  
Le Maire,

